

RCS : FOIX
Code greffe : 0901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00107
Numéro SIREN : 792 606 626
Nom ou dénomination : 2 MECHEs AVEC NOUS

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/001061



158084

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/001061**
n° de gestion : **2013B00107**
n° SIREN : **792 606 626 RCS Foix**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Foix certifie avoir procédé le 24/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2 MECHEs AVEC NOUS - Société par actions simplifiée
5 rue Labistour 09000 Foix -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



158084

BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	399	399		
Immobilisations corporelles	11 421	8 150	3 271	4 721
Immobilisations financières	430		430	430
Actif immobilisé	12 250	8 549	3 701	5 151
Stocks de matières premières, approvisionnements, en cours de production	7 861		7 861	7 886
Stock de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 198		3 198	1 920
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	2 223		2 223	2 391
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	71 478		71 478	63 023
Charges constatées d'avance	561		561	307
Actif circulant	85 321		85 321	75 527
TOTAL GÉNÉRAL	97 571	8 549	89 022	80 678

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	7 000	7 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	700	700
Réserves réglementées		
Autres réserves	58 071	47 720
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	3 359	10 351
Provisions réglementées		
Capitaux propres	69 131	65 771
Provisions pour risques et charges		
Autres emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 136	3 648
Autres dettes	14 756	11 259
	<i>Dont comptes courants d'associés de l'exercice N</i>	
Produits constatés d'avance		
Dettes	19 891	14 907
TOTAL GÉNÉRAL	89 022	80 678

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises		5 026	5 574
Production vendue de biens			
Production vendue de services		88 533	77 581
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues		1 000	5 204
Autres produits		7	7
Produits d'exploitation		94 565	88 366
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variations de stock de (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		14 165	13 195
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		25	800
Autres charges externes		18 351	17 674
Impôts, taxes et versements assimilés		1 177	533
Rémunération du personnel		43 191	34 354
Charges sociales		12 394	9 926
Dotations aux amortissements		1 451	1 450
Dotations aux provisions			
Autres charges		193	196
Charges d'exploitation		90 946	78 129
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 619	10 237
Produits financiers		63	114
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles		146	
Impôts sur les bénéfices		177	
BÉNÉFICE OU PERTE		3 359	10 351

ANNEXE

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 614
Dettes fiscales et sociales	1 534
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	720
TOTAL	5 868

VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'entreprise.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
ingénieurs et cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL		

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	700			700	10
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL					

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires	700	10	700
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	** ans
Agencements et aménagements des constructions	** ans
Installations techniques	** ans
Matériels et outillage industriels	5 et 7 ans
....	3, 8 et 10 ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée

c) Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat. En cas de cession de titres de même nature, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

d) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

e) Provisions réglementées

Outre les provisions réglementées constituées conformément aux dispositions de la législation fiscale et les provisions pour dépréciation des postes d'actifs présentées dans les notes afférentes à ces postes, il a notamment été constitué, au cours de l'exercice, une provision de € destinée à et déterminée.....

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels pour les provisions...../d'exploitation pour les provisions...../financiers pour les provisions.....

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
TOTAL		

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	399			399
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 696			2 696
Installations générales, agencements et divers	5 711			5 711
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	3 014			3 014
Immobilisations financières	430			430
TOTAL	12 250			12 250

Amortissements

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	399			399
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 853	331		2 183
Installations générales, agencements et divers	2 910	571		3 481
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	1 937	549		2 486
TOTAL	7 098	1 451		8 549

2 MECHES AVEC NOUS
SAS au capital de 7.000 euros
Siège social : 5 rue Labistour
09000 FOIX
RCS FOIX 792 606 626

Procès-verbal d'assemblée générale

Procès-verbal de l'assemblée générale du 28 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt huit février à 18 heures, les associés de la société 2 MECHES AVEC NOUS, société par actions simplifiée au capital de 7.000 euros, se sont réunis au siège social à FOIX 5 rue Labistour dont le n° d'identification est 792 606 626 au RCS de FOIX, en assemblée sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents:

- Mme PALMADE Céline demeurant à ARNAVE 1, place de la Mairie, titulaire de 350 actions.
- Mme POUSSE Aurore demeurant à MERCUS GARRABET 31, avenue Paul VAILLANT COUTURIER, titulaire de 350 actions.

L'assemblée est présidée par Mme PALMADE Céline, associée.

Le Président constate que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les associés lui en donnent acte.

Le président met à la disposition de l'assemblée:

- le rapport de gestion ;
- l'inventaire ;
- les comptes annuels ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, quitus de la gestion ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions

Puis, lecture est donnée des rapports du président.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 lesquels font apparaître un bénéfice de 3.359,36 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3.359,36 € de la manière suivante :

- En autres réserves pour un montant de 3.359,36 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2016 : 3.200,00 euros (soit 4,57 euros par titre)
Exercice clos le 30 septembre 2017 : 0,00 euros
Exercice clos le 30 septembre 2018 : 0,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et visé par les associés présents à l'assemblée.

